Moto-Club de Boade

Association sportive régie par la loi de 1901
Association affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme N° 1281
Association affiliée à la Ligue Motocycliste Régionale de Provence
Association agréée par la Jeunesse et les sports

Quartier Boade, 04330 SENEZ
Tel : 04 92 34 22 94 ou Fax : 04 92 34 26 82
Mail : boade@wanadoo.fr - Site internet : www.boade.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DE BOADE DU DIMANCHE 06 juillet 2014
Épreuve n° 425

Article 1. Date
Dimanche 06 juillet 2014 : Enduro Family et Championnat de France de Motos Anciennes

Article 2. Lieu
Quartier Boade – 04 330 SENEZ
Les communes traversées sont : SENEZ, BAREME, MORIEZ ET SAINT LIONS.

Article 3. Principe de l'épreuve
L'Enduro de Boade est une épreuve d'enduro moto qui se déroule sur une journée.
Le tour est constitué de 2 boucles d'environ 75 kms, soit un parcours de 150 kms environ, avec 2 CH, à parcourir deux fois : CH1 à Barrème et CH2 à Boade Senez.
Cette manifestation se déroulera conformément au code sportif de la F.F.M., à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale.

Article 4. Nombre de participants admis
399 pilotes

Article 5. Groupes pouvant participer le 06 juillet 2014

NCA ; NCB ; LICENCE à la JOURNEE ; MAT ; NJ3

Catégories Enduro Family :
- 50 cc (toutes les motos 50 cc d'enduro)
- Féminines (ouverte à toutes les motos)
- 125 cc 4T (voir liste motos de loisirs en annexe du RP)
- Loisirs Open (voir liste motos de loisirs en annexe du RP)
- Vétéran (Pilote de plus de 45 ans avec moto de loisirs – voir liste motos de loisirs en annexe du RP)
- Duo (2 pilotes avec toutes les motos pour les femmes, tous les 50 cc pour les 14-18 ans et toutes les motos loisirs pour les hommes)
- Anciennes pré 86 (toutes les motos d'enduro jusqu'à 1985 inclus)
- Anciennes pré 96 (toutes les motos d'enduro entre 1986 et 1995 inclus)

Catégories Hors Enduro Family (non classées) :
- Tandem (1 pilote sur moto libre et pilote sur moto loisir ou moto libre pré 96 ou 1 femme sur moto libre ou 1 pilote de 14-18 ans en 50cc).
- Gentlemen (1 pilote sur moto libre).

Ces deux catégories seront sur liste d'attente dès réception des engagements et la confirmation sera envoyée un mois avant l'épreuve en fonctions des places disponibles.

Catégories du CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO A L'ANCIENNE :
Elles sont définies par le millésime du modèle.
- C0 : motos de 1973 ou avant avec collier COLSON de couleur transparente
- C1 : motos de 1974 à 1976 inclus avec collier COLSON de couleur rouge
- C2 : motos de 1977 à 1979 inclus avec collier COLSON de couleur verte
- C3 : motos de 1980 à 1982 inclus avec collier COLSON de couleur noire
- C4 : motos de 1983 à 1985 inclus avec collier COLSON de couleur jaune
- C5 : motos quatre temps des classes C2, C3 et C4 avec collier COLSON de couleur grise
- Trail : Motos proches de l'origine sorties avant 1985 avec collier COLSON de couleur bleue
- Pisse Feu : 50 cc et 80 cc jusqu'à 1985 avec PF 1 : refroidissement air et PF 2 : refroidissement liquide

Pour toutes les catégories, les freins à tambours sont obligatoires. Moteur refroidi par air et suspensions à 2 amortisseurs obligatoire en C1, C2 et C3. En classe C4, un moteur liquide et un mono amortisseur sont admis. En classe C5, un mono amortisseur est admis. Les machines doivent être conformes à la réglementation (éclairage, niveau sonore, carte grise, attestation d'assurance).

Des classes 125 seront créées si le nombre de partants est au moins égal à cinq, elles seront dénommées CxA pour la 125, la classe plus de 125 2T étant nommée CxB.

Cinq participants sont nécessaires pour que la catégorie PF soit activée.

Classements à l'issue de l'épreuve :

Catégories Enduro Family :

- 50 cc : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- Féminines : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- 125 cc 4T : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- Loisirs Open : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- Vétéran : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- Duo : du meilleur temps cumulé des 2 pilotes au plus mauvais sur les 2 tours. Si un seul pilote est à l'arrivée, les 2 pilotes sont non classés
- Anciennes pré 86 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- Anciennes pré 96 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés

Les catégories tandem et gentlemens ouvertes aux motos « modernes » auront un classement des spéciales.

Catégories du CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO A L'ANCIENNE :

- C0 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- C1 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- C2 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- C3 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- C4 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- C5 : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- Trail : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés
- PF1 et PF2 (si plus de 5 participants) : du meilleur temps au plus mauvais des 2 tours. 1 tour → non classés

Classements Family :
Les points sont attribués aux 15 premiers de chaque catégorie.
25 pts au 1er, 20 pts au 2è, 16 pts au 3è, 13 pts au 4è, 11 pts au 5è, 10 pts au 6è, 9 pts au 7è, 8pts au 8è, 7 pts au 9è, 6 pts au 10è....., 1 pt au 15ème.
En fin de saison, un classement général sera calculé par addition de tous les points obtenus sur les courses du Trophée Enduro Magazine.

Article 6 : Engagements et désistements

Engagement : Les droits d'engagement sont fixés à 60 euros par pilote quelle que soit la catégorie de course (40 euros pour les 14-16 ans). **Les engagements sont ouverts à partir de la parution du présent règlement et seront à télécharger sur le site www.boade.fr et sur Engage Sports.**Les bulletins devront parvenir au Moto Club de Boade, accompagnés de l'intégralité des droits sous peine de ne pas être pris en considération. Conformément à l'article 2.2.1.9 du code sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison.

La numérotation des équipages sera ainsi faite :

De 1 à 200 : Championnat de France de Motos Anciennes

A partir de 201 : Enduro Family

Désistement : Les désistements devront être communiqués au Moto Club de Baode par courrier.
Si le désistement est signalé après le 27 juin 2014, cachet de la poste faisant foi, l'engagement ne sera pas remboursé.
Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club.

Les couleurs de fonds de plaques et de numéros seront :

Championnat de France de Motos Anciennes :	Jaune et N° noirs	126
Family :		
Féminines :	Rose et N° blancs	220
50cc	Noirs et N° blancs	203
125 4T	Noirs et N° blancs	284
Loisirs open	Noirs et N° blancs	249
Vétéran	Noirs et N° blancs	262
Duo	Noirs et N° blancs	254
Anciennes pré 86	Noirs et N° blancs	210
Anciennes pré 96	Noirs et N° blancs	292
Tandem	Blanc et N° noirs	267
Gentlemen	Blanc et N° noirs	235

Article 7. Accueil

L'accueil administratif et le contrôle technique se dérouleront à l'Espace Loisirs Boade le samedi 05 juillet de 15h à 19h et le dimanche 06 juillet de 7h30 à 8h30.
A leur arrivée, les pilotes régulièrement engagés devront présenter la confirmation d'engagement, leur permis de conduire ou BSR pour les jeunes en 50cc, la carte grise de la moto, l'attestation d'assurance et la licence (pour les licences à la journée, obligation de présenter un certificat médical autorisant la pratique des sports motocyclistes datant de moins de 1 an). De plus, pour s'engager dans une compétition, le jeune sportif doit avoir passé son Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) qui n'est pas obligatoire pour les licences à la journée.
Un parc fermé et gardé sera mis en place pour les machines du samedi 05 juillet à partir de
15 h au dimanche 18 mai à 9h.

Article 8. Motocycles

Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours. Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneu homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.
Attention, les motos immatriculées en WW et en W garage sont interdites.

_ Les casques et les protections pectorale et dorsale doivent être aux normes FFM.

_ Pour les protections dorsale et pectorale : au titre de la saison 2014, le port de protections dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE et label FFM obligatoires.

- Les tear-off sont interdits.

Article 9. Contrôle technique

Après l'accueil administratif, les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (bottes, gants, équipements de protection individuelle, protection dorsale et/ou pectorale). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

Article 10. Contrôle du bruit

94 décibels au maximum sont autorisés.

Article 11. Parc fermé

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, et ressortit aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt. Le pilote devra équiper sa machine en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système anti- vol individualisé (chaîne cadenassée, bloc disque ou U).

Article 12. Réparation et ravitaillement

Ils sont autorisés aux emplacements prévus à cet effet aux contrôles horaires (**Tapis de sol obligatoire**) et selon les règles FFM.

Article 13. Les Spéciales

Le parcours comportera 2 spéciales l'une de type "banderolées" et l'autre de type en "ligne". Les spéciales seront chronométrées 2 fois.

Article 14. Départ

Le 1er départ sera donné à 9h00, puis les départs s'échelonneront toutes les minutes par tranches de 2 à 3 pilotes.

Article 15. Reconnaissances

Les reconnaissances du parcours de liaison et de la spéciale sont interdites à moto ou en 4X4. Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

Article 16. Signalisation et sécurité

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, des banderoles, des panneaux « STOP », « Sens Interdit », « Attention Épreuve de Motos », « Ralentir traversée village », en nombre suffisant.
Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Des sanctions seront prises selon la réglementation de la FFM en cas de non respect du code de la route.

Article 17. Contrôles passages et zones de ravitaillement

Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux blancs placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage.
CH1 à Barrème et CH2 à Boade Senez.

Article 18 :Mise hors course et second tour

La mise hors course sera effectuée de la manière suivante :
Retard de plus de 60 minute à un CH = mise hors course, elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure théorique de pointage.

Article 19. Réclamations

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course, dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement, par les officiels de la course. Elles devront être accompagnées d'un chèque de caution de 75 euros. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 euros. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 20. Discipline

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur. **L'utilisation du tracé de l'épreuve, sur les parcelles privées, est formellement interdite à la circulation en dehors du jour de la course.**

Article 21. Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir même à 18h à l'Espace Loisirs Boade.

Article 22. Assurance

L'organisation a contracté, pour l'épreuve, une assurance responsabilité civile auprès de : AXA

Article 23. Officiels

Directeur de course : Charles GIRAUD
Commissaires sportifs : Pascale PAUL, Christian CHARBONNIER
Commissaire technique :Christian FAUQUE

Visa MOTO-CLUB **Visa Ligue** **Visa FFM**